

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

DEMANDE DE
SUBVENTION COURS DE
LA RÉPUBLIQUE
GAILLARD – CHEMIN DE
CHEZ GAY BONNE- RUE
DU JURA ET RUE DES
JARDINS AMBILLY –
CHEMIN DE SERVETTE
CRANVES-SALES

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

D_2023_0308

Cours de la république à GAILLARD

Annemasse-Agglomération va réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le Cours de la République à GAILLARD avec pour objectif d'éviter les fuites dues à la vétusté du réseau existant et de maintenir le rendement.

Les travaux d'Annemasse Agglomération consisteront au :

- renouvellement du réseau d'eau potable sur une longueur de 380 m environ et la reprise des branchements associés

Dans le cadre de ces travaux, Annemasse-Agglomération sollicite l'aide du Conseil Départemental 74.

Le montant des travaux d'eau potable est estimé à **265 250,00 € HT**.

Le Conseil Départemental 74 subventionne les travaux à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit une subvention estimée de **106 100,00 € HT**.

Chemin de chez GAY à BONNE

Annemasse-Agglomération va réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le chemin de chez GAY à BONNE avec pour objectif d'éviter les fuites dues à la vétusté du réseau existant, de maintenir le rendement.

L'objectif est également de sécuriser l'alimentation en eau potable par la création d'un maillage entre deux secteurs du réseau.

Les travaux d'Annemasse Agglomération consisteront au :

- renouvellement du réseau d'eau potable sur une longueur de 370 m environ et la reprise des branchements associés

Dans le cadre de ces travaux, Annemasse-Agglomération sollicite l'aide du Conseil Départemental 74.

Le montant des travaux d'eau potable est estimé à **187 870,00 € HT**.

Le Conseil Départemental 74 subventionne les travaux à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit une subvention estimée de **75 148,00 € HT**.

Rue du Jura et rue des Jardins à AMBILLY

Annemasse-Agglomération va réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la rue du Jura et la rue des Jardins à AMBILLY avec pour objectif d'éviter les fuites dues à la vétusté du réseau existant, de maintenir le rendement et de réaliser un maillage efficace.

Les travaux d'Annemasse Agglomération consisteront au :

- renouvellement du réseau d'eau potable sur une longueur de 700 m environ et la reprise des branchements associés

Dans le cadre de ces travaux, Annemasse-Agglomération sollicite l'aide du Conseil Départemental 74.

Le montant des travaux d'eau potable est estimé à **555 698,00 € HT**.

Le Conseil Départemental 74 subventionne les travaux à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit une subvention estimée de **222 279,20 € HT**.

Chemin de Servette à CRANVES-SALES

SLOW

Annemasse-Agglo va réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le chemin de Servette à CRANVES-SALES avec pour objectif d'éviter les fuites dues à la vétusté du réseau existant, de maintenir le rendement et de réaliser un maillage efficace. Le réseau à remplacer date de 1936.

Les travaux d'Annemasse Agglo consisteront au :

- renouvellement du réseau d'eau potable sur une longueur de 720 ml environ et la reprise des branchements associés

Dans le cadre de ces travaux, Annemasse-Agglo sollicite l'aide du Conseil Départemental 74.

Le montant des travaux d'eau potable est estimé à **488 164,50 € HT**.

Le Conseil Départemental 74 subventionne les travaux à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit une subvention estimée de **195 265,80 € HT**.

Le président DÉCIDE :

D'APPROUVER le dossier technique dont le contenu est ci-dessus explicité,

DE SOLLICITER les aides financières du Conseil Départemental 74 (CD74) pour les travaux de réfection des canalisations d'eau potable présentés ci-dessus,

DE SIGNER lui-même ou de faire signer à son représentant les documents se rapportant à ces aides.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET

Date de signature : 13/10/2023

Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.